



# Cession d'un fonds de commerce : quels sont les éléments cédés ?

Fiche pratique publié le 09/09/2013, vu 451 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Lorsque l'acte de cession d'un fonds de commerce ne précise quels éléments sont inclus dans la vente, le principe est que la propriété de l'ensemble des éléments qui entraînent dans la composition du fonds, lors de sa cession, revient à l'acquéreur.**

Sauf si l'[acte de cession](#) prévoit le contraire, sont compris dans la vente d'un fonds de commerce :

- les éléments corporels : matériels, meubles, outillage, machines, marchandises ;
- les éléments incorporels ordinaires : le droit au bail, le nom commercial, l'enseigne et surtout la clientèle...

**[Pour en savoir plus sur la cession d'un fonds de commerce](#)**